

Monsieur SQUILLACE, Adjoint délégué aux actions scolaires, propose l'examen de l'organisation de 2 classes de neige.

En accord avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, le séjour suivant est prévu :

- du 25 Mars au 06 Avril 1996
- Nombre de classe : 2 de CM2
- Nombre d'enfants : 50
- Ecoles primaires J. Prévert et P. Loti
- Enseignants participants : MM. WEITZEL et BALTY
- Lieu d'accueil : Le Collet d'Alleverd (Isère) Centre Jeanne Géraud.

L'organisation de ces classes serait confiée à la Fédération des Oeuvres Laïques de Meurthe-et-Moselle - 49, Rue Isabey à NANCY.

Les modalités d'organisation de ces classes sont conformes aux circulaires ministérielles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'organisation de ces classes de neige dont le prix du séjour s'élève à 3 628, 44 F,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de séjour et à payer les acomptes prévus par celle-ci,
- de fixer la participation des familles suivant le tableau ci-après.
- de rappeler que pour les familles envoyant la même année deux enfants en classe de découverte, une réduction de 10 % sera accordée sur le montant de la participation familiale à payer par enfant,
- de rappeler que les seules situations et ressources familiales prises en compte pour le calcul de la participation seront celles afférentes à l'année 1994,
- de fixer l'indemnité du personnel enseignant et de service accompagnant selon les termes de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 6 Mai 1985,
- de prévoir l'inscription des dépenses de ces classes de neige au budget primitif 1996, chapitre 944-40, article 615, 643, 6455 et 699,

| QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL ressources de l'année 1994 déduction faite des 10 et 20 %, divisées par 12, divisées par nombre de parts fiscales | LUDRES | % coût total du séjour | EXTERIEURS | % coût total du séjour |
|--|-----------|---------------------------|------------|---------------------------|
| moins de 1 143 F | 472, 00 | 13 % | 2 286, 00 | 63 % |
| de 1 144 à 1 474 F | 581, 00 | 16 % | 2 395, 00 | 66 % |
| de 1 475 à 1 799 F | 689, 00 | 19 % | 2 504, 00 | 69 % |
| de 1 800 à 2 125 F | 798, 00 | 22 % | 2 612, 00 | 72 % |
| de 2 126 à 2 452 F | 907, 00 | 25 % | 2 721, 00 | 75 % |
| de 2 453 à 2 780 F | 1 016, 00 | 28 % | 2 830, 00 | 78 % |
| de 2 781 à 3 140 F | 1 125, 00 | 31 % | 2 939, 00 | 81 % |
| de 3 141 à 3 435 F | 1 234, 00 | 34 % | 3 048, 00 | 84 % |
| de 3 436 à 3 760 F | 1 343, 00 | 37 % | 3 157, 00 | 87 % |
| de 3 761 à 4 088 F | 1 451, 00 | 40 % | 3 266, 00 | 90 % |
| 4 089 F et plus | 1 560, 00 | 43 % | 3 374, 00 | 93 % |